

Lyon, le 28 août 2009,

## Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2009

1er semestre	2009			2008	Variation
(en millions d'euros)	Jet Multimédia SA	Entités cédées ou en cours de cession (*)	Total		
<b>Chiffre d'affaires IFRS</b>	0	2,7	2,7	128,6	-98%
Chiffre d'affaires net des reversements aux partenaires (**)	0	0,8	0,8	65,2	-99%

(\*) Comprend le chiffre d'affaires des entités polonaises jusqu'au 31 janvier 2009, de l'entité tunisienne jusqu'au 28 mai 2009 et de l'entité algérienne non encore cédée au 30 juin 2009.

(\*\*) Cet indicateur correspond à la valeur créée par le Groupe après rémunération de ses partenaires dans le cadre des services en « revenue sharing ».

### Evènements importants de la période

- **Cession des entités polonaises et tunisienne**

La cession des entités polonaises est intervenue le 10 février 2009 après la levée des conditions suspensives liée à l'accord des autorités polonaises en matière de concentration.

La cession de la filiale tunisienne est intervenue en date du 28 mai 2009.

La cession de la filiale algérienne est en cours de réalisation au 30 juin 2009. Les formalités administratives relatives à la cession à Jet Multimédia Group sont en cours de régularisation.

- **Offre publique de retrait**

Le 12 mars 2009, Neuf Cegetel, à laquelle s'est substituée la Société Française de Radiotéléphone ("SFR") en suite de la fusion-absorption de Neuf Cegetel réalisée le 31 mars 2009, a, en application de l'article 236-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), déposé auprès de l'AMF une offre publique de retrait visant la société Jet Multimédia, au prix de 5,75 euros par action (l'"Offre").

Jet Multimédia étant contrôlée par l'initiateur de l'Offre, conformément à la réglementation applicable, le Conseil de Surveillance de Jet Multimédia a mandaté un expert indépendant chargé de rendre un avis sur le caractère équitable du prix offert.

Dans le cadre de l'instruction de l'Offre et à la suite des échanges intervenus dans ce contexte, SFR a, dans un esprit de conciliation, considéré opportun de faire procéder à la nomination d'un second expert indépendant en charge de se prononcer également sur le caractère équitable du prix de l'offre publique de retrait et sur le prix de cession de Jet Multimédia France à SFR.

Lorsque ce second rapport aura été établi, a priori vers la fin du mois d'août, il sera transmis à l'AMF qui statuera alors sur la conformité du projet d'offre publique de retrait déposé.

### **Commentaires sur l'évolution de l'activité**

Suite à la cession du Pôle Edition et International et de JMF, le groupe n'a plus d'activité opérationnelle à l'exception de l'activité des entités cédées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 (entités polonaises et tunisienne) ou destinée à être cédée (entité algérienne).

### **Perspectives**

Jet Multimédia est devenue une société holding n'ayant plus d'autre activité que la gestion de sa trésorerie.

\*\*\*\*\*

**JET MULTIMÉDIA** - [www.jetmultimedia.com](http://www.jetmultimedia.com)

*Jet Multimédia est coté sur Euronext Paris (compartiment C) - Code : JET - ISIN : FR 0000053456*

**Contact :**

**Jérôme Lehmann**

→E-mail : [jerome.lehmann@sfr.com](mailto:jerome.lehmann@sfr.com)

→Tél : 01 71 08 81 27